

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne Réclames : 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez M. Reboux, au Journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havaux, Laflotte-Bullier, 4, rue de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 2 43, 5 11, 6 45, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 03, 6 06, 7 39, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 21, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 1.

ROUBAIX, 2 NOVEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Si le trône devait être seulement le prix de l'honneur et de la grandeur d'âme, s'il devait toujours échoir au plus digne, Henri de France serait assuré de recouvrer dès demain cette couronne que ses ancêtres avaient faite si glorieuse. Sa lettre, qui restera comme un impérissable témoignage de la noblesse et du fier désintéressement de cette âme de héros, lui a conquis les sympathies et l'admiration de tous les hommes de cœur; elle a ému les adversaires les plus acharnés de la Royauté eux-mêmes. Elle place la personne du Prince à une hauteur où ne sauraient plus désormais l'atteindre les misérables calomnies dont les Français sont d'ordinaire si prodigés envers leurs hommes publics. Nous ignorons ce que l'avenir donnera à Henri V, mais il possède dès maintenant, et sans conteste, l'estime de la nation tout entière. Nous savons qu'il « ne nous a jamais trompés et qu'il ne nous trompera jamais. » Nous serons peut-être fort heureux de nous en souvenir un jour.

En attendant, il serait inutile de le dissimuler, la lettre du comte de Chambord a fait entrer la crise actuelle dans sa période la plus aiguë. Le Prince a parlé de trop haut pour être compris. Un peuple n'est malheureusement pas un cénacle d'esprits élevés et de grands caractères, et, selon la remarque trépidieuse d'un de nos confrères de la presse provinciale, dans tout peuple vivent certains préjugés auxquels il faut compatir, comme on compatit aux misères humaines, et il n'est pas facile de faire entrer l'idéal dans la politique. La monarchie nous apporterait un régime réparateur; elle nous assurerait l'usage régulier de nos libertés traditionnelles; elle nous amènerait des alliances à l'étranger; elle nous donnerait pour roi un prince à l'esprit distingué et élève, un prince, qui, d'après ses ennemis eux-mêmes, est le plus honnête homme de son temps; elle nous empêcherait, enfin, de tomber dans la république radicale, cette grande route qui mène à la Commune: les Français savent tout cela et les Français repousseront la monarchie parce que le roi a un drapeau qui ne leur convient pas!

Voilà au juste notre situation; elle est parfaitement ridicule, et nous craignons bien que l'histoire ne s'égaie un jour à nos dépens et ne parle de nous comme elle parle de ces hommes du Bas-Empire, qui discutaient sur des questions de goût tandis que les Turcs livraient l'assaut aux remparts de Constantinople. Mais nous sommes ainsi faits et nous avons beaucoup trop d'esprit pour abandonner jamais aucun de nos préjugés. Où en sommes-nous? Nous repoussons absolument le drapeau blanc; Henri V, de son côté, juge contraire à son honneur de revenir sur ses précédentes déclarations et d'accepter un drapeau qui symbolise pour lui la révolution, un drapeau qui a flotté sur l'échafaud de son grand-oncle le roi Louis XVI.

A cause de cette différence d'appréciation, la monarchie, qui était assurée de la majorité, ne sera peut-être même pas proposée à l'Assemblée.

Mais que faire?... Si la monarchie est réellement impossible, une seule solution va s'offrir aux conservateurs: la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, et avec la prorogation le vote des lois les plus urgentes: loi électorale, loi municipale, lois d'impôts, puis enfin la dissolution.

Mais l'on prétend que le maréchal Mac-Mahon, qui connaît mieux que personne notre situation extérieure, ne juge pas cette combinaison possible. Selon lui, il est urgent que la France ait enfin un gouvernement définitif, car les dangers s'accroissent contre elle; des coalitions se forment; il faut qu'elle se hâte, bientôt il sera trop tard. Le maréchal, si telle est vraiment sa pensée, n'acceptera pas la prorogation.

D'un autre côté la République ne sera certainement pas votée; elle ne nous offrirait d'ailleurs aucune garantie, aucune sécurité.

Encore une fois, que faire?... Jamais peuple ne s'est trouvé dans une telle incertitude et livré à de pareils dangers.

Une seule ressource nous reste, mais cette ressource ne nous a jamais fait défaut: elle s'appelle la Providence.

Des prières publiques sont commencées d'un bout à l'autre du pays. Comme chrétiens nous devons croire qu'elles ne seront pas inutiles.

Dieu a fait les nations guérissables, et Dieu sauvera la France!

Le général Carré de Bellemare.

On nous écrit de Paris : « La lettre du comte de Chambord fait tant de bruit qu'elle empêche presque de distinguer les anathèmes qui, dans la presse honnête, s'élevaient contre le général de Bellemare et qui doivent nous consoler des braves des feuilles radicales. Il y a plus, l'acte d'indiscipline de cet officier-général a produit dans toute l'armée la plus vive indignation. J'étais hier au Helder, les officiers en causaient, et je vous assure qu'ils avaient le verbe haut et la langue verte pour qualifier cette déplorable insoumission. L'un d'eux faisait remarquer — il avait le *Rappel* à la main — que le général de Bellemare, aujourd'hui congratulé par les radicaux, est ce même général de Bellemare qui, au lendemain du Bourget, aurait été infailliblement écharpé, s'il avait pénétré dans Paris, et que les journaux rouges vouaient alors aux gémisses. »

Le cas du général de Bellemare a ravivé la grave question de la politique envahissant l'armée. Il démontre préemptoirement que le soldat ne doit être que soldat, et que le gouvernement doit se hâter d'en finir avec les officiers qui aspirent à la députation ou qui sont députés. Un général doit offrir son épée à son pays pour faire respecter la loi. C'est là son rôle unique. La politique doit lui être étrangère, sinon les nations dégènerent et, comme l'Espagne descendit jusqu'aux pronunciamientos.

Hier, précisément, on célébrait au Bourget une cérémonie commémorative du combat sanglant dont M. le général de Bellemare doit revendiquer la plus grande responsabilité. Presque tous les anciens mobiles du 4^e bataillon y assistaient avec un

grand nombre de notabilités militaires. Seul, le général de Bellemare n'y figurait pas. Le héros de cette lugubre et inutile journée a prudemment agi. Que ne s'est-il également abstenu en face du ministre de la guerre?

On remarque beaucoup, et cela avec raison, la déclaration suivante du *Soleil* et du *Journal de Paris* relative à la situation des princes d'Orléans; nous l'avons déjà publiée, mais nous croyons devoir, à cause de son extrême importance, la remettre encore sous les yeux de nos lecteurs :

« Cette situation, » disent les deux feuilles dont on connaît les attaches, « est parfaitement nette. Les princes d'Orléans ont déclaré que le jour où l'on voudrait faire la monarchie, on ne trouverait point parmi eux de prétendant à la couronne. Leur déclaration subsiste et ils y resteront fidèles. »

Le complot de Saône-et-Loire.

C'est l'heure des nouvelles graves. *L'Echo de Saône-et-Loire* donne des détails très-curieux sur l'arrestation de M. Lazare Duverne, négociant à Autun, et de M. Guinot, conseiller d'arrondissement du canton d'Epinac. D'après les renseignements recueillis par notre confrère, M. Lazare Duverne serait inculpé de complot contre la sûreté de l'Etat, et le second d'attentat à la paix publique. Des perquisitions auraient été en outre faites tant à Autun qu'à Epinac, au Creusot et à Monteluis. *L'Echo de Saône-et-Loire* croit devoir s'abstenir de donner de plus amples détails afin de ne pas entraver l'action de la justice. Ce qui paraît certain, c'est que des papiers importants auraient été saisis par le procureur général de Dijon, M. Robinet de Cléry, (notre ancien procureur de la République), qui dirige lui-même l'instruction de cette affaire.

Sur l'un des individus arrêtés à Epinac dans l'affaire du complot de Saône-et-Loire, on a trouvé une liste de tous les noms et les adresses exactes des membres de la Commission des grâces.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 31 octobre. J'avais bien eu raison de vous mettre en garde contre tous les commentaires exagérés et imprudents auxquels ont donné lieu les communications faites à M. Chesnelong aux réunions de la droite et du centre droit après son retour de Salzbourg. Ces commentaires, propagés par des journaux, ou maladroits, ou hostiles, n'ont pas peu contribué à provoquer la lettre que M. le comte de Chambord vient d'adresser à M. Chesnelong et qui produit dans tous les esprits une si vive impression. Tout le monde, même parmi les adversaires de la monarchie traditionnelle, rend hommage à la noblesse des sentiments exprimés par M. le comte de Chambord, à l'honorable susceptibilité qui a inspiré ce langage si élevé et si patriotique.

Les journaux thieristes, bonapartistes et radicaux ne sont pas les moins ar-

dents dans les éloges adressés à la fermeté avec laquelle M. le comte de Chambord maintient ses principes et son drapeau, mais le but de ces éloges est trop visible pour n'être pas suspect.

Le fait est que tout se trouve remis en question, au moment où le vote en faveur de la monarchie allait aboutir.

La lettre de M. le comte de Chambord a été apportée hier matin, à Paris, par M. Ernest de Monti, un de ses secrétaires.

La Commission des neuf s'est de nouveau réunie aujourd'hui à midi, et doit convoquer les réunions de la droite et du centre droit, afin d'aviser aux propositions à faire à l'Assemblée.

Il y a plusieurs projets mis en avant :

Proclamer la lieutenance générale du comte de Paris.

Prolonger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, soit sans époque fixe, soit pour un délai déterminé, soit à vie.

Enfin, proclamer la République comme gouvernement définitif.

Il est très-douteux que la lieutenance générale du comte de Paris, malgré l'appui du centre droit et du centre gauche, puisse obtenir la majorité, car cette proposition aurait contre elle l'extrême droite, beaucoup de membres de la droite, les bonapartistes, les thieristes, et toutes les fractions de la gauche.

La prorogation des pouvoirs du maréchal-président pour trois ou cinq ans sera certainement proposée, mais ce qui serait préférable, c'est le maintien pur et simple du *statu quo*, pour attendre les événements et ne pas engager la liberté d'action de l'Assemblée.

Les esprits sont très-troublés. Le monde financier, notamment, a été saisi d'une sorte de panique qui a produit une forte baisse à la bourse de ce jour, baisse qui aurait été encore plus considérable, si de grands efforts n'avaient pas été faits pour soutenir les cours, afin de limiter les désastres de la liquidation. Le cardinal Odescalchi, lorsqu'il déposa la pourpre romaine pour entrer dans la Compagnie de Jésus, avait fait don de son anneau épiscopal à l'église du Gesù. Son indigne neveu, le prince Baldassare Odescalchi, voulut, par peur de la canaille, malgré les pleurs de sa mère venir en personne présider à la prise de possession du Gesù et arracher à la Compagnie ce joyau, l'un des plus nobles fleurets de sa couronne princière, Rome toute entière en a été indignée.

P. S. — M. Chesnelong vient d'écrire une lettre à M. le comte de Chambord.

On lit, ce soir, dans le *Français* : « Quoi qu'il arrive, nous comptons sur l'entente persistante de la droite et du centre droit. Tant que cette union subsistera, quelques mécomptes qui surviendront du dehors, nous ne doutons pas du salut de la France... »

Le *Français* fait entendre que la prolongation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon sera proposée. Les membres de la réunion Pradière prononcent pour cette prorogation.

DE SAINT-CHÉRON.

Commission des neuf

Séance du 30 octobre.

Présents : MM. le général Changarnier, président; le comte Daru, le duc d'Audiffret-Pasquier; le baron de Larcy, Calay, Baragnon, Combiér, de Tarteron, Chesnelong.

M. Chesnelong, de retour de Salzbourg, où il a eu l'honneur de se rendre auprès de M. le comte de Chambord et de remplir la mission que ses collègues lui avaient confiée, rend compte de trois audiences que le prince a bien voulu lui accorder.

Après avoir constaté que, selon les intentions de la Commission, il était allé, non pas poser des conditions, mais indiquer respectueusement les possibilités et les nécessités de la situation comme aussi les devoirs qui en résulteraient pour les fractions monarchistes de l'Assemblée, M. Chesnelong entre dans le détail des considérations qu'il a soumises au prince, soit sur la question constitutionnelle, soit sur la question du drapeau; il rend hommage aux nobles sentiments de générosité, d'honneur, de courage, de patriotisme dont toutes les paroles du prince ont été empreintes.

« Je n'ai jamais eu, je n'aurai jamais, lui a dit notamment le prince, la vulgaire ambition du pouvoir pour le pouvoir lui-même; mais je serais heureux de consacrer à la France mes forces et ma vie, comme elle a eu toujours mon âme et mon cœur. J'ai souffert loin d'elle, elle ne s'est pas bien trouvée d'être séparée de moi. Nous sommes nécessaires l'un à l'autre. »

M. Chesnelong précise ensuite les points suivants comme conclusions de ces entretiens. En ce qui touche la question constitutionnelle, M. Chesnelong déclare avoir exposé l'intention de la commission de faire reposer le rétablissement de la monarchie sur le principe de la reconnaissance du droit royal héréditaire et d'une Charte qui ne serait ni imposée au Roi, ni octroyée par lui, mais qui serait délibérée de concert entre le Roi et l'Assemblée. Monsieur le comte de Chambord a exprimé son acquiescement à ces deux premiers points.

M. Chesnelong a fait connaître ensuite que, dans la pensée de la Commission, la proposition devrait indiquer les bases sommaires de la Charte à intervenir, notamment les quatre suivantes :

L'exercice collectif du pouvoir législatif par le roi et deux chambres; l'attribution au roi du pouvoir exécutif; l'inviolabilité de sa personne; et comme conséquence de l'inviolabilité royale et de la coopération des chambres à l'œuvre législative, la responsabilité des ministres; il a ajouté que la commission avait été unanime pour reconnaître la nécessité de ces quatre points et de leur indication dans la déclaration du rétablissement de la monarchie.

M. Chesnelong a fait connaître également que la proposition stipulerait le maintien des libertés civiles et religieuses, de l'égalité devant la loi, du libre accès pour tous les citoyens à tous les emplois civils et militaires, du vote annuel de l'impôt par tous les représentants de la nation et en général des garanties qui constituent le droit public actuel des Français; expliquant bien que cette stipulation était opportune, non pas assurément à titre de défiance contre les intentions de Monsieur le comte de Chambord qui, dans toutes ses lettres, a déclaré que ces maximes lui étaient chères et sacrées comme à tous les Français, mais pour ôter toute base à des attaques injustes qui tendent à égarer l'esprit public.

M. le comte de Chambord n'a formulé aucune objection ni contre ce mode de procéder, ni contre l'insertion dans la pro-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 3 NOVEMBRE 1873

— 142 —

LE BAPTÊME DU SANG

QUATRIÈME PARTIE

Le soldat

XXXII

M. de Kergor, en entendant ces derniers mots ne réprima point une impression pénible qui se poignit sur son visage.

Sans doute, le colonel n'y prit point garde, car il continua :

— On ne saurait s'imaginer ce que ce garçon a dû déployer d'énergie pour arriver où il est. Je n'ai jamais vu trempe plus solide. Je n'ai jamais rencontré chez personne un ardeur plus grande; c'est un vrai feu qui le dévore! et quelle envie de bien faire! rien ne lui coûte quand c'est le devoir... Ajoutez que chez lui — et c'est à sa louange que je le dis — il y a eu transformation complète... même au point de vue moral. Il paraît qu'avant d'entrer au régiment c'était le plus indécorable petit drôle qui se put imaginer... Mais on ne s'en douterait pas maintenant, tant le changement est complet!... Et

il y a eu, dans sa conversion, autant de constance que d'éclat. Je me connais en hommes... J'en vois tant passer sous mes yeux... Avec celui-ci, je n'ai pas craint de reculer un seul moment. Je jugerais bien qu'il n'a pas même été tenté de retomber dans ses anciens péchés. Sa feuille de punition n'est qu'une page blanche. Ne vous en étonnez pas! du jour où il a entrevu le but où il devait tendre, il n'a cessé d'y marcher d'un pas ferme et sûr, sans jamais se laisser ni détourner ni arrêter.

— Ce que vous m'apprenez là me réjouit fort, et je suis vraiment heureux de savoir que celui envers qui j'ai contracté cette grosse dette, mérite si bien qu'on la lui paye, avec les intérêts. Vous me permettez, je l'espère, d'être son garde-malade, et de le conserver encore dans mon quartier, du moins pour quelque temps. Je suis peut-être un peu mieux logé que lui, et je serais heureux de le faire soigner chez moi, si vous le voulez bien.

— Je vous le confie de grand cœur... Seulement, je vous préviens que vous aurez grand-peine à le tenir quand il entendra le bruit du canon...

— Soyez tranquille! A ce moment-là, je ne le retiendrai pas... Je sais que sa place est au feu, où il fait si bonne figure... Seulement je tâcherai que nous y allions ensemble.

XXXIII
Quand une fois il eut réglé toutes ces petites affaires avec le colonel de Pédro, M. de Kergor se sentit beaucoup plus tranquille. Il éprouvait l'agréable sensation de l'homme qui portait un fardeau sur ses épaules, et qui vient de s'en débarrasser.

Des choses d'une nature délicate, qui n'avaient point laissé que de présenter à ses yeux certaines difficultés, avaient maintenant l'air de s'arranger toutes seules, et de prendre précisément la tournure qu'il avait souhaitées.

Au lieu de rentrer immédiatement chez lui, il erra une heure ou deux, tout seul, autour du camp, en homme qui a besoin de se recueillir et de mettre un peu d'ordre dans ses impressions, ses sentiments et ses pensées.

Depuis bien longtemps déjà, il n'avait point subi des émotions plus profondes ni plus vives. Mais ces émotions étaient encore si confuses et si tumultueuses dans son âme, qu'il lui était difficile de les distinguer très-nettement. La douleur et la joie y tenaient une place à peu près égale. Il vivait de nouveau sa vie passée. L'image de la pauvre morte se présentait à ses yeux dans sa grâce et dans sa beauté, avec son charme incomparable et cette irrésistible séduction que prennent toujours pour les natures mélancoliques les choses évanouies et les âmes disparues. Comme en ce moment il se reportait en arrière par le souvenir fidèle et l'émotion renais-

sante! Il se retrouvait encore à cette dernière fête de la moisson normande, à cette *Batterie de sarazin*, comme l'appellent les paysans, où Marthe lui était apparue pour la première fois dans l'éclat radieux de sa beauté, dans la fleur de sa jeunesse et de son innocence charmante et naïve pleine, de candeur, de croyances et d'illusions... trop loyale pour supposer qu'il put venir à personne l'idée de la tromper, prête à l'amour dont l'heure allait sonner pour elle... Ah! du moins, il l'avait bien aimée... Jamais, ni avant elle ni après elle, aucune femme n'avait produit sur lui une impression comparable. Avec quelle palpitation inquiète il l'attendait sur la bryère de Vimaise! avec quelle ardeur de chasseur poursuivant sa proie il s'élançait sur sa trace! et aussi quelles heures délicieuses, à ces premières rencontres, où il était parvenu — non sans peine — à se faire écouter d'elle!... Et comme les larmes avaient été près du sourire dans cette nuit pleine d'amertume et d'ivresse, où il avait connu presque en même temps l'excès de la joie et l'excès de la douleur, et où Marthe avait été, dans le même instant, initiée à l'amour et aux remords... Mais la vie, avec ses inexorables sévérités, l'avait emporté loin d'elle; les dures exigences de service, les ordres de l'amiralauté, auxquels il faut obéir sans réplique et sans murmure, l'avaient arraché de ses bras et jeté à l'autre bout du monde.

Il l'avait sincèrement regrettée, cette créature aimable et bien aimante à laquelle, depuis, il n'avait jamais comparé personne. Le souvenir de sa poignante douleur avait étreint la poitrine du fugitif d'une inexprimable angoisse. Bien souvent il avait eu la pensée de lui donner de ses nouvelles, car il sentait que son silence était une injure qu'elle ne méritait point; mais il n'avait pas osé lui écrire, ne sachant entre quelles mains sa lettre pourrait tomber. Son voyage n'avait pas duré moins de trois ans, et trois ans c'est bien long dans la vie d'une femme qui aime et qui souffre!

De retour en France, il avait couru à Vimaise. Il aimait toujours Marthe. L'absence ne l'avait point effacé de son âme. Elle l'avait, au contraire, embellie encore et parée à ses yeux. En apprenant sa mort, bien que sans soupçonner qu'il dût, jusqu'à un certain point, en porter la responsabilité devant sa conscience et devant Dieu, il avait été frappé d'une sorte de stupeur... Il n'avait pas pu croire tout d'abord que celle qu'il avait ainsi laissée pleine de santé et de vie, avait, à tout jamais, disparu de ce monde. Mais il n'avait pas pu douter bien longtemps de la parole du marquis, lui confirmant à deux reprises la fatale nouvelle.

Il avait sincèrement regretté et pleuré amèrement celle qui n'était plus. Mais, hélas! le temps avait fait son œuvre accoutumée. Il avait bientôt con-